

PRÉF. 72
06.11.25



Arrêté N° :25/5971 du 27 octobre 2025

OBJET :

Arrêté portant désignation de quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers du Département et leurs suppléants pour siéger à la Commission d'Information et de Sélection d'appel à projet social en leur qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet pour la création de places d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'Action éducative en milieu ouvert renforcée (AEMO R)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-1 à L 313-8 et R 313-1-1 à R 313-7-8 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services

ARRETE

Article 1 : Sont désignés pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet social placée auprès du Préfet de la Sarthe et du Président du Conseil départemental de la Sarthe pour la création de places Action Educative en Milieu Ouvert et Renforcées (AEMO et AEMO R) les personnes suivantes parmi les personnels des services techniques, comptables ou financiers du Département :

Titulaire : Madame Fabienne GAYET, Directrice Enfance Famille, Département de la Sarthe

Suppléant : Monsieur Luc GABORY, Chargé de mission des politiques de l'enfance et de la famille, Département de la Sarthe

Titulaire : Monsieur Thierry GRUMELON, Chef de service Accompagnement des établissements et services, Département de la Sarthe

Suppléant : Madame Mélanie BEAUCHENE, Chargée de suivi de structures et services sociaux et médico-sociaux, Département de la Sarthe

Titulaire : Madame Agnès MAILLARD, Directrice Sarthe Autonomie, Département de la Sarthe

Suppléant : Monsieur Olivier FETISSON, Chef du service Support, Département de la Sarthe

Titulaire : Monsieur Nicolas MEZIERES, Directeur des territoires d'interventions sociales, (DTIS), Département de la Sarthe

Suppléant : Madame Aline MORIN, Directrice adjointe DTIS Territoire Nord, Département de la Sarthe

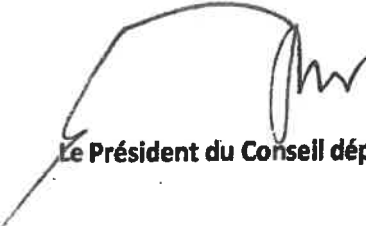
Article 2 : les personnes désignées à l'article 1 sont des membres avec voix consultative.

Article 3 : Le mandat des membres désignés à l'article 1 vaut uniquement pour la Commission d'information et de sélection d'appel à projet relative à la création d'un service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO R), qui aura lieu le mercredi 26 novembre 2025.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cet arrêté peut faire l'objet :

d'un recours gracieux auprès des services de l'Etat et du Département,
d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette
44041 NANTES Cedex 01, ou par le site télérecours.

Article 5 : Le Directeur général des services de la Sarthe est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr et notifié à chacune des personnes désignées



Le Président du Conseil départemental

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 06 NOV. 2025
et de sa publication ou notification le : 07 NOV. 2025